



POEC

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE
À L'EMPLOI COLLECTIVE

FORMEZ-VOUS **AUX MÉTIERS QUI RECRUTENT**

Trouvez un emploi grâce à une formation en phase avec les besoins des entreprises.

LA POEC, qu'est-ce que c'est ?

- La Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) vous permet, en tant que demandeur d'emploi, de vous former à des métiers qui recrutent et de favoriser ainsi votre retour à l'emploi durable.
- Mis en œuvre par Opco des Entreprises de Proximité, ce dispositif vise à favoriser votre insertion professionnelle par la formation, tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

1 Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail préalablement à l'entrée en formation, qu'ils soient indemnisés ou non.

2 Formations concernées

- Il s'agit principalement de formations préparant à des métiers à forts besoins de recrutement.
- Les parcours de formation sont construits en fonction des compétences identifiées sur un secteur d'activité ou un territoire.
- Consultez les formations programmées dans votre région sur opcoep.fr/formations.

3 Démarches

- Votre conseiller France Travail, Mission locale ou Cap emploi vous oriente et vous présente les formations proposées au titre de la POEC pouvant répondre à votre projet professionnel.
- Des réunions collectives sont organisées par les organismes en charge de la formation. Ils vérifient l'adéquation de votre profil au regard des objectifs de la formation et de votre projet professionnel.

4 Modalités

- Les sessions de formation peuvent accueillir jusqu'à 15 stagiaires.
- La formation, pouvant aller jusqu'à 400 heures, inclut un stage pratique en entreprise et vous permettra d'être directement opérationnel pour occuper un emploi.
- L'organisme de formation et France Travail vous accompagnent jusqu'à votre recrutement.



Le **stage en entreprise** vous permet de mettre en pratique les connaissances reçues pendant la formation, de découvrir le métier et de développer de nouveaux savoir-faire.

C'est un moyen pour l'entreprise de découvrir vos compétences et une opportunité d'embauche pour vous.

5 Financement, statut et rémunération

- Financée par l'État dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences et pilotée par France Travail, la formation est entièrement prise en charge.
- Durant la formation, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Votre indemnisation dépend de votre situation auprès de France Travail.
- Le contrat de travail conclu à l'issue de la POEC peut être en CDD ou en CDI. Vous pouvez aussi compléter votre formation par un contrat en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage).

Plus d'informations :
opcoep.fr

Les POEC sont financées par l'État, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

